

Proposition du comité – AG 2025

1. Modification des redevances pour les simultanés mondiaux

Lors de son assemblée générale 2024, la FISF (Fédération internationale de Scrabble francophone) a décidé d'augmenter le prix de la redevance FISF des simultanés mondiaux (SM) de €0.50 à €1.00 par partie, à partir de la saison 2024-2025, en raison de problème financier.

En Suisse, lorsqu'un club ou une association cantonale de club organise une compétition homologuée, elle doit payer une redevance à la FSSc (cf. Cahier des charges des tournois individuels, point 4.1). Dans le cadre des SM, la FSSc perçoit la redevance FISF et la reverse à la FISF. Le montant de la redevance FSSc est basée sur un montant fixe plus 10% de la finance d'inscription (FI) ou d'un montant fixe, et est calculée comme suit .

	Champ. CH, champ. cantonaux, tournois individuels et SM avec centre unique en CH de 60 joueurs et plus	Champ. CH, champ. cantonaux, tournois individuels et SM avec centre unique en CH de 16 à 59 joueurs	Chaque centre de SM
Senior/Vermeil/ Diamant/Rubis	CHF 5.50 + 10% FI	CHF 3.50 + 10% FI	CHF 2.-
Espoir	CHF 3.00 + 10% FI	CHF 2.00 + 10% FI	CHF 1
Jeune	10% FI	10% FI	Gratuit

Tableau 1 : Tableau actuel des redevances FSSc

Avec l'augmentation de la redevance FISF pour les SM, il peut en résulter pour la FSSc des pertes. Par exemple, lors d'un SM en 3 manches, organisé dans plusieurs centres en Suisse, la FSSc perçoit CHF 2.- mais elle doit payer EUR 3.-.

D'après les statuts de la FSSc (article 13, alinéa 6), l'assemblée « fixe le montant des cotisations des clubs, des licences et la redevance des tournois ». Le changement de la redevance FSSc doit de ce fait être approuvé par l'assemblée.

Le comité de la FSSc propose donc à l'assemblée le changement suivant dans le tableau des redevances :

	Champ. CH, champ. cantonaux et tournois individuels de 60 joueurs et plus	Champ. CH, champ. cantonaux et tournois individuels de 59 joueurs et moins	SM
Senior/Vermeil/ Diamant/Rubis	CHF 5.50 + 10% FI	CHF 3.50 + 10% FI	CHF 1.50/partie
Espoir	CHF 3.00 + 10% FI	CHF 2.00 + 10% FI	CHF 0.75/partie
Jeune	10% FI	10% FI	Gratuit

Tableau 2 : Tableau des redevances FSSc soumis en votation

Les redevances FSSc pour les SM seront facturées CHF 1.50 par partie pour les catégories S/V/D/R et CHF 0.75.-/partie pour la catégorie E. Il n'y a pas de redevances jeunes pour les SM. Le reste des redevances demeure inchangé.

Pour le comité

Grégoire Tercier, Trésorier